



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2017

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Date de la Convocation : 23 février 2017

Date d'affichage : 15 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le sept mars à 20 Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AZE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick MONIN.

Étaient présents : Mesdames Alexandra BONOT, Aurore DUTARTRE, Caroline CORREIA, Véronique DUFETRE, Cécile MARIOTTE, Michèle MONTANGE, Mathilde GAGNY-NOURY, Messieurs Jean-Paul DUFOUR, Daniel BOUCHARD, Christian GENDRE, Daniel BRESSAND, Dany GRANDJEAN.

Étaient excusés : Messieurs Denis FENEON, Serge THIRARD.

Secrétaire de séance : Véronique DUFETRE

### Etat civil :

Décès : M Gérard MARTIN le 15 février

Mme Nicole LAFOY née FORAY le 20 février

### 1. Litige concernant le terrain en Fourgeot

M Le Maire s'est rendu à l'assignation le 7 février. Toutes les parties n'étant pas représentées lors de cette audience, elle a été reportée au 14 mars à 10h. La commune doit donc engager un avocat. Le conseil donne son accord afin que le Maire se rende à cette audience accompagné d'un avocat.

### 2. Numérotation des rues

Toutes les voies et rues sont numérotées et huit doivent être nommées car elles sont privées.

Nom de la voie	Tenant	Aboutissant
IMPASSE CLOS BACCHUS	RUE BASSE	
IMPASSE DE CHUSSIN	ROUTE DU CHÂTEAU	
IMPASSE DE LA PIERRE AU BLASON	ROUTE DE CONFLANS	
IMPASSE DES CYPRES	ROUTE DE ST MAURICE	
IMPASSE DES OLIVIERS	RUE DES BELUSES	
PASSAGE DU SAULLE	RUE DE RIZEROLLES	
ROUTE DE DONZY	ROUTE DE PERONNE	DONZY LE PERTUIS
ROUTE DE ST MAURICE	RUE BASSE	ST MAURICE DE SATONNAY

Le conseil donne son accord pour ses nouvelles appellations.

Les plaques de numéro d'habitation seront distribuées courant juin aux riverains. La pose et l'entretien de celles-ci seront à la charge des habitants.

### 3. Charte ONF

La commune signe une charte de partenariat avec l'ONF et les propriétaires forestiers pour une bonne gestion des forêts, leur entretien et le respect de la faune et la flore.

### 4. Toilettes Teppes Saint Martin

Le cabinet Arc-Phi Architecture a déposé le permis de construire pour les toilettes publiques Teppes Saint Martin. Le conseil remarque que ces dernières ne sont pas implantées à l'endroit initialement prévu. Il sera donc demandé un nouveau plan de situation avec une implantation plus proche des nouveaux PAV.

## 5. Caserne des pompiers

A la suite d'une rencontre entre le SDIS et les communes d'Igé et Saint Maurice de Satonnay, il en ressort que la caserne actuelle sera confortée. Le projet est d'implanter une nouvelle caserne à côté de l'existante et de démolir l'ancienne.

## 6. Comptes administratifs et compte de gestion

### Budget principal :

Alexandra Bonot, adjointe aux finances, présente le compte administratif 2016 qui donne les résultats suivant :

Fonctionnement :	Dépenses :	649 063.27 €
	Recettes :	817 754.71 €
	D'où un excédent de :	168 691.44 €

Investissement :	Dépenses :	301 369.28 €
	Recettes :	346 897.51 €
	D'où un excédent de :	45 528.23 €

Sous la Présidence d'Alexandra Bonot, le Maire ayant quitté la salle, le conseil approuve à 11 voix pour et une abstention le compte administratif 2016.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016 qui n'appelle pas de remarques de sa part.

Compte tenu des exercices précédents, et de l'intégration des résultats du SIVOM (suite à sa dissolution), le résultat de clôture à la fin de l'exercice 2016 se solde par :

- Un excédent de fonctionnement de : 468 642.56 €
- Un déficit d'investissement de : 156 571.12 €

L'excédent de fonctionnement est affecté de la manière suivante :

156 571.12 € + 50 000 € pour le projet école soit 206 571.12 € sont affectés en réserves au 1068 en investissement.

262 071.44 € en report nouveau au 002 en fonctionnement.

Le conseil approuve cette décision à l'unanimité.

### Budget assainissement :

Alexandra Bonot, adjointe aux finances, présente le compte administratif 2016 qui donne les résultats suivant :

Fonctionnement :	Dépenses :	36 629.82 €
	Recettes :	69 085.94 €
	D'où un excédent de :	32 629.82 €

Investissement :	Dépenses :	140 217.64 €
	Recettes :	68 905.07 €
	D'où un déficit de :	71 312.57 €

Sous la Présidence d'Alexandra Bonot, le Maire ayant quitté la salle, le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2016.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016 qui n'appelle pas de remarques de sa part.

Compte tenu des exercices précédents, et de l'intégration des résultats du SIVOM (suite à sa dissolution), le résultat de clôture à la fin de l'exercice 2016 se solde par :

- Un excédent de fonctionnement de : 119 710.43 €
- Un déficit d'investissement de : 80 647.77 €

L'excédent de fonctionnement est affecté de la manière suivante :  
80 647.77 € sont affectés en réserves au 1068 en investissement.  
39 062.66 € en report nouveau au 002 en fonctionnement.

Le conseil approuve cette décision à l'unanimité.

#### Budget CCAS :

Alexandra Bonot, adjointe aux finances, présente le compte administratif 2016 qui donne les résultats suivant :

Fonctionnement :	Dépenses :	3 792.14 €
	Recettes :	1 311.00 €
	D'où un déficit de :	2 481.14 €

Sous la Présidence d'Alexandra Bonot, le Maire ayant quitté la salle, le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2016.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016 qui n'appelle pas de remarques de sa part.

Compte tenu des exercices précédents, et de l'intégration des résultats du SIVOM (suite à sa dissolution), le résultat de clôture à la fin de l'exercice 2016 se solde par :

- Un excédent de fonctionnement de : 2 039.57 €

Le budget CCAS est supprimé et fera l'objet d'une inscription spécifique dans le budget communal à compter de 2017, l'excédent de fonctionnement du compte administratif CCAS 2016 sera intégré au compte administratif 2017.

Le conseil approuve cette décision à l'unanimité.

Le conseil remercie Claire Giraud pour le travail de préparation réalisé.

### **7. Rapport d'Orientation Budgétaire**

Le Maire présente les différents projets et les financements possibles. Compte tenu du projet important de l'école, un arbitrage devra être réalisé. Une commission finance aura lieu le mardi 14 mars à 18 h 30.

### **8. Transferts de compétences à communauté d'agglomération**

Lors de la fusion de la CAMVAL et de la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais, la compétence des communes en matière de plan local d'urbanisme et de carte communale aurait dû être automatiquement transférer à la MBA, ainsi que les pouvoirs de Police du Maire. Or les communes peuvent s'y opposer en considérant que le PLU détermine les éléments fondamentaux de la vie des habitants et qu'il est essentiel pour l'avenir de la collectivité que le conseil municipal conserve sa compétence dans ce domaine. De même, l'application des pouvoirs de police ne peut pas se faire à distance. Le conseil municipal se prononce favorablement au refus du transfert de compétence PLU et aux pouvoirs de police du Maire.

### **9. Correspondant défense**

Le Ministère de la Défense organise régulièrement des réunions d'informations et des formations à destination des élus. Il faut pour cela qu'un correspondant défense soit nommé par le Conseil Municipal. Mme Aurore DUTARTRE est désignée en tant que titulaire et M Christian GENDRE en tant que suppléant.

### **10. Utilisation de la photocopieuse par les associations**

La commune met à disposition des associations la photocopieuse de la mairie pour réaliser les photocopies nécessaires à leur fonctionnement. En raison du volume très important des photocopies demandées, il leur sera désormais demandé de fournir le papier nécessaire à leurs photocopies et de les réaliser elles-mêmes sur le photocopieur de la mairie.

Une information leur sera faite dans ce sens.

### **11. Nouvelles procédures cartes identité**

A partir du 22 mars, les cartes nationales d'identité deviennent biométriques. Par conséquent la commune d'Azé ne sera plus habilitée à les délivrer. Les usagers seront donc invités à se rendre dans les Mairies équipées soit Mâcon, Cluny, Tournus, Crèches sur Saône...

### **12. Aménagement des rythmes scolaires 2017/2018**

La convention signée entre le SIVOS et Récréamômes sera reconduite pour l'année scolaire 2017-2018 dans les conditions actuelles.

### **13. Ressources humaines**

Mme Brigitte Moreau a été recrutée à temps non complet jusqu'à fin juin en tant qu'agent d'animation pour compléter l'équipe de garderie peri-scolaire.

Mme Claire Giraud a annoncé son départ.

### **14. Nouvelle convention ADS**

A la suite de la fusion des communautés de communes, il convient d'établir une nouvelle convention pour la compétence des droits des sols avec les services de la MBA.

Le conseil municipal se prononce favorablement et donne son accord à M Le Maire pour signer cette nouvelle convention.

### **15. Travaux effectués et en cours**

Les agents techniques ont effectué de l'élagage, ont continué les travaux de pose de pavés Rue de Cluny. Le Conseil remercie M Denis Fénéon pour le prêt de son tracteur.

La population est appelée à respecter les employés communaux et le travail qu'ils réalisent.

### **16. Questions diverses**

- Une riveraine de la Rue Basse demande que des travaux soient effectués dans sa rue afin d'éviter que de nouvelles inondations ne se reproduisent en cas de forts orages. Un RDV sera pris avec elle pour contrôler les canalisations de la rue.
- Deux devis ont été demandés afin de réparer l'horloge de l'église. Le conseil ne se prononce pas et attend de nouvelles informations.
- Depuis la rentrée des vacances de février et dans le cadre de la sécurisation de l'établissement, les deux portails d'accès à l'école sont cadenassés afin d'éviter l'intrusion d'individu.
- La chaufferie bois a été très souvent en panne cet hiver. Il convient de revoir le contrat de maintenance.
- La commune était hors concours cette année pour le Concours des Villes et Villages Fleuris donc aucune récompense n'a été obtenue. Par contre, la commune a obtenu le 1<sup>er</sup> prix pour les décorations de Noël.
- Les riverains de la rue Dufour ont alerté la commune car la collecte des ordures ménagères n'a pas été effectuée cette semaine. Le Pôle environnement de la MBA va les contacter afin de trouver une solution car l'accès à cette rue est de plus en plus difficile pour les véhicules de collecte.
- L'association CODA 71 demande l'autorisation d'utiliser le carreau de la carrière comme parc concurrents pour la 32<sup>e</sup> course de côte Azé-Donzy le Pertuis le 21 mai 2017. Le Conseil donne son accord.

### **17. Tour de table**

*Daniel Bressand* : l'Agorespace n'est toujours pas réparé et les beaux jours arrivant il faudrait que cela soit fait. Il y a un 2<sup>e</sup> panneau de basket à faire poser et des planches à remettre sur l'entourage.

Le panneau « sens interdit » de la Croix Libet a disparu.

Le Conseil déplore le fait que de nombreux panneaux de signalisation sont régulièrement volés. Une plainte va être déposée en Gendarmerie. Il va falloir en racheter.

*Daniel Bouchard* nous informe que Mme Delphine SAUVAGEOT a mis en vente le fonds de commerce de la Boucherie. Le problème de stockage du matériel de la SOMAVIT n'a toujours pas été réglé.

Quand sera posé le nouveau bar dans la salle des fêtes du haut ? Le menuisier doit s'en occuper mais cela ne sera pas fait immédiatement.

*Jean-Paul DUFOUR* : un panneau Stop doit être posé à l'intersection du Chemin de Tuzot et la Route d'Igé dans le cadre de la sécurisation de la RD 85.

Demande de M Jean-Yves Blanchard qui souhaite remonter son panneau d'entrée de chais. Le Conseil est favorable. La canalisation d'eau potable à Aine sera changée cette année et par conséquent la route ne sera pas refaite d'ici là.

*Michèle Montange* déplore le fait que tout le buisson Route de Chatenay ait été broyé. Elle s'interroge sur le ruissellement des eaux en cas de fortes pluies.

*Dany Grandjean* a assisté à l'assemblée générale des Pompiers. Ces derniers demandent à ce que leur soit versée la subvention pour leur caisse de retraite comme c'était le cas avant la dissolution du SIVOM de la Haute Mouge.

Un chien erre très souvent à Aine. Le propriétaire étant connu, un rappel à l'ordre lui sera fait. Si cette situation n'est pas rapidement résolue le chien sera confié à la SPA.

Il est fortement conseillé aux propriétaires d'animaux d'indiquer leur numéro de téléphone sur les colliers pour faciliter leur récupération sinon ils seront remis à la SPA (avec frais de gardiennage).

## **18 Agenda**

- 09/03 : Conseil communautaire MBA
- 11/03 : Carnaval à St Gengoux
- 12/03 : Foire à tout
- 19/03, 11 h 00 : cérémonie
- 27/03 : rencontre Mme Tanguy
- 01/04 : Fête du printemps Azé

Séance est levée à 23h45

Prochain conseil municipal le 11 avril à 20h